

Grimblot, directeur des *Nouvelles de Versailles*, (légitimiste) 48 v.  
Baron de Séguier, directeur du *Courrier du Pas de Calais*, (bonap.) 47 v.  
Brunet de Boyer, directeur de la *Champagne*, (légit.) 47 v.  
Doinat, directeur du *Journal de Bordeaux*, (bonap.) 46 v.  
Amédée Marteau, directeur du *Journal du Havre*, (républ.) 21 v.  
Brère, directeur du *Journal de Rouen* (républ.) 20 v.  
Goussouilh, directeur de la *Gironde* (républ.), 17 v.  
Lallemant, directeur de l'*Avenir de la Vienne* (républ.), 16 v.

Jusqu'à ce jour, les républicains avaient obtenu de grandes majorités dans ces assemblées de la presse départementale. Vous voyez que, cette fois, par suite de l'assiduité dont ont fait preuve les journaux conservateurs, la majorité a été, en leur faveur, de 8 sur 12.  
Malgré cette majorité, M. Marteau, républicain, a été élu à l'unanimité, président du Syndicat, en considération des intérêts professionnels de la presse départementale, défendus, depuis un an, par notre confrère du Havre, avec beaucoup d'activité et d'habileté auprès des membres du gouvernement et des commissions parlementaires. De plus, la parfaite courtoisie de M. Marteau rend avec lui la relation facile et agréable.

Je devais cette explication à nos confrères de la presse royaliste pour bien préciser les motifs de cette élection faite par la majorité conservatrice du nouveau syndicat.  
L'Assemblée a donné mission à son syndicat de demander :  
1° Sur les taxes postales actuellement en vigueur, une réduction uniforme d'un centime, quels que soient le poids et le format du journal.  
2° Une réduction de 50/0 sur les tarifs télégraphiques, quels qu'ils soient, pour les nouvelles télégraphiques à un journal et publiées par lui.  
3° Le vote de dépenses supérieures à celles prévues au projet de loi sur la réforme des tarifs télégraphiques, pour assurer aux dépêches, après l'application des nouvelles taxes, et nonobstant le plus grand nombre de télégrammes qui s'en suivra, une transmission plus rapide et plus directe que celle actuellement existante.

En outre, l'Assemblée a renouvelé le vœu qu'elle avait déjà émis, d'une perception d'impôt sur le papier, proportionnellement au chiffre du cautionnement.  
J'ajoute que notre confrère de l'*Indépendant du Pas-de-Calais* a invité le syndicat à réclamer la suppression du timbre-mobilis qui gêne beaucoup et retarde souvent la publication des journaux de départements.  
Le successeur du baron Baude, à Rome, ne serait décidément pas M. Lefèvre de Béthune. Le nom de ce successeur est tenu fort secret jusqu'à ce qu'on ait obtenu l'agrément du Vatican, pour le choix qui lui a été soumis, conformément aux usages diplomatiques.

Tous les renseignements constatent que les affaires commerciales, industrielles et financières sont de plus en plus restreintes. Beaucoup de commentaires à la Bourse sur la résolution adoptée par le syndicat des agents de change de ne plus faire connaître les opérations des Recettes générales, ordre venu évidemment des hautes sphères officielles, afin de dissimuler au public les chiffres de vente de rentes, chiffres bien supérieurs aux achats, ce qui achève de prouver que la République, en prolongeant son existence, ne produit ni la confiance, ni, par conséquent, la prospérité.

DE SAINT-CHÉRON.

La *Correspondance rhénane* publie ce qui suit :

Dimanche, premier jour du carnaval, en Alsace, quatre jeunes gens enchaînés traversaient la ville de Mulhouse, conduits pas des gendarmes. La stupefaction des passants fut grande en apprenant que ces prisonniers n'étaient autres quedes Alsaciens qui, ayant mal interprété le texte de l'amnistie récente, accordée aux Alsaciens-Lorrains par l'empereur, avaient cru pouvoir rentrer librement en Alsace, sans songer aux obligations militaires qui leur incomberaient à nouveau de ce chef.

La loi impériale d'amnistie est un vrai piège, en ce sens que les intéressés s'imaginent rentrer en toute liberté, tandis que l'administration les guette pour les remettre aux mains des autorités militaires, qui ne confirment l'amnistie qu'après incorporation du sujet qui en est l'objet.

Il est de toute nécessité que la presse française informe les nombreux Alsaciens-Lorrains résidant en France ou en Algérie, du danger qu'ils courent de revoir leurs anciens foyers, malgré les vaines promesses de l'amnistie.

**Le centenaire de Voltaire**

Le roi m'a fait écrire par M. de Saint-Florentin, dit-il à Richelieu, qu'il était très-mécontent que j'eusse monté en chaire dans ma paroisse, et que j'eusse prêché le jour de Pâques. Mon curé donna sur-le-champ un certificat qui atteste qu'en rendant le pain béni, selon ma coutume, le jour de Pâques, j'avertis tous ceux qui étaient dans le sanctuaire qu'il fallait prier tous les dimanches pour la santé de la reine, et que je dis aussi un mot, touchant un larcin qui venait de se commettre pen-

dant le service divin. Il est très plaisant qu'un devoir que j'ai très souvent rempli ait fait tant de bruit à Paris et à Versailles. Mme Denis doit se souvenir qu'elle a communiqué avec moi à Ferney, et qu'elle m'a vu communier à Colmar. Je dois cet exemple à mon village et à ma province.

(Lettre de Voltaire à Dargenville, 29 juin 1768.)

### BULLETIN ÉCONOMIQUE

LE PORT DES LETTRES A 15 CENTIMES. — L'article 1<sup>er</sup> de la loi relative à la réforme des taxes postales a été voté dans la séance d'hier à la Chambre des députés.

Cet article est ainsi conçu :  
« La taxe des lettres affranchies est fixée à 15 centimes par 15 grammes ou fractions de 15 grammes.  
« La taxe des lettres non affranchies est fixée à 30 centimes par 15 grammes ou fractions de 15 grammes. »  
Il n'y a pas à douter que cette réforme utile, depuis si longtemps réclamée, sera sanctionnée par le Sénat.

Nous croyons que le nouveau tarif sera aussi parfaitement accueilli par nos populations et que le Trésor ne pourra qu'y gagner dans un avenir prochain.

### BULLETIN MILITAIRE

Par suite de l'appel sous les drapeaux de deux classes de l'armée territoriale, un certain nombre de familles vont être privées pendant quelques jours de leur soutien naturel.

Le gouvernement s'est préoccupé de remédier à cet état de choses, et il a été décidé en principe que l'Etat viendrait au secours des familles les plus nécessiteuses.

En outre, après entente avec son collègue de la guerre, le ministre de l'intérieur doit prochainement adresser une circulaire aux préfets, pour inviter les départements et les communes à s'imposer quelques sacrifices.

Le *Journal officiel* publie la circulaire suivante :

Versailles, le 27 février 1878.  
Mon cher général,  
J'ai l'honneur de vous informer que, pour faire disparaître la différence qui existe entre les officiers supérieurs à la suite de l'armée et les officiers inférieurs à la suite du régiment, et afin de régulariser l'administration de ce personnel, j'ai décidé le 11 février courant :  
1° Que tous les officiers placés en dehors des corps de troupes, dans les conditions de l'article 51 de la loi du 13 mars 1875, seront mis, quelque soit leur grade, à la suite de l'armée.

2° Que, dans chaque corps d'armée, l'officier supérieur d'état-major, chargé des opérations relatives au service de l'armée territoriale sera désigné pour administrer tous les officiers à la suite résidant dans la région, et tiendra le registre matriciel et du personnel de ses officiers.  
Comme conséquence de cette mesure, de nouvelles lettres de service vont être établies pour les officiers à la suite des régiments. Ces titres vous seront adressés ultérieurement, afin que vous les fassiez tenir aux intéressés en échange de ceux qui leur ont été primitivement délivrés.

Je vous prie de donner, en ce qui vous concerne, les ordres nécessaires pour l'exécution de cette décision.

Recevez, mon cher général, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de la guerre, général BOREL.

### Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Les livrets des hommes de la réserve de l'armée territoriale (classe 1863), sont déposés actuellement à la gendarmerie à la disposition de leurs propriétaires.

Les hommes de cette classe sont invités à les en retirer dans le plus bref délai.

La commission départementale des travaux publics, réunie samedi à la préfecture, a délégué auprès de la commission générale MM. Henri Bernard, Dubar, de Marsilly, Trystram.

Les examens des aspirants au brevet simple ont commencé lundi à la préfecture. Nous en donnerons prochainement le résultat.

Un de nos concitoyens, M. Van Parys demeurant, 10, rue de l'Abattoir nous prie d'informer le public qu'il n'a rien de commun avec le sieur Van Parys, renversé, il y a quelques jours, dans la rue de l'Ouest, alors qu'il était en état d'ivresse.

Hier a été écroué au dépôt de sûreté un ouvrier maréchal-ferrant, nommé Joseph C...  
Cet homme avait été arrêté, au moment où il se livrait à la mendicité rue de Lille.

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* : Nous avons appris avec regret la mort d'un de nos jeunes concitoyens, M. Séraphin Malfait, volontaire au 5<sup>e</sup> dragons.

Nous nous associons à la douleur d'une famille justement honorée.

Le comice agricole de Lille tiendra en 1878, son concours annuel, à Lille, le mercredi 4 septembre.  
Il comprendra : les animaux reproducteurs des espèces bovine, ovine, porcine et de basse-cour.  
Un concours de labourage ;  
Une exposition d'instruments agricoles.

Les animaux dont les propriétaires résident dans l'arrondissement de Lille seront seuls admis à concourir.  
Les concours de machines agricoles recevra des instruments de toute provenance.

Le concours de labourage et les essais de machines et instruments agricoles se feront le lundi 2 septembre, au lieu qui sera ultérieurement désigné.  
La distribution solennelle des prix en sera faite à Lille le dimanche qui suivra le jour du concours.

Le *Mémorial de Lille* s'exprime ainsi, au sujet des tentatives de déraillement constatées ces jours derniers dans le département.  
L'enquête sur les menaces conditionnelles adressées à M. le chef de gare de Valenciennes et sur diverses tentatives de déraillement, continue avec activité.

Mais si nous sommes bien informés, on n'arriverait jusqu'ici qu'à constater quelques cas d'ivrognes ou de gamins, coupables, bien coupables sans doute, mais n'ayant pas le moins du monde le caractère d'un complot organisé par des scélérats.

Nous sommes heureux de le dire ici, et pour l'honneur de l'humanité et pour la tranquillité des voyageurs et de leurs familles.

La surveillance des agents de la Compagnie sur les diverses lignes est d'ailleurs plus incessante, s'il est possible, que jamais et nous voyons-là une garantie sérieuse de sécurité.  
Encore un mot. Le déraillement survenu à Orchies a bien pu suivre les lettres de menaces au chef de gare de Valenciennes, mais cela a dû être un véritable effet du hasard, car, en relisant le récit de ce déraillement, nous remarquons que la cause en a été parfaitement connue dès le premier moment. La négligence d'un aiguilleur à fermer son aiguille a seule produit cet événement fâcheux, mais qui n'a eu aucune conséquence grave.

En fin de compte, nous croyons donc que le mieux est de laisser la justice poursuivre ses patientes investigations, et la compagnie, intéressée autant que le public lui-même à la découverte de la vérité, veiller à sa propre sécurité et à la nôtre.

On se rappelle qu'il y a un mois, un habile escroc, nommé Chauvin, avait organisé en Belgique une société qui exploitait sur une vaste échelle des commerçants français et étrangers. Cet individu qui, en raison de sa parenté avec une famille occupant une grande situation dans le monde, avait pu étudier des relations de certains commerçants avec des personnages connus — dont il devait tirer un excellent parti, comme on va le voir — cet individu, disons-nous, s'était assuré le concours de quelques filous, qui opéraient d'après ses indications et se chargeaient de faire écouter, à Paris, le produit de ces opérations par des brocanteuses, dont deux, les sœurs Hoffmann, sont sous les verrous. Mais ce n'était là que la partie la moins productive de son industrie. Fort au courant, comme nous le disions plus haut, des relations d'affaires que des feuilles allemandes et belges entretenaient avec les principaux joailliers de Paris, Chauvin présent les noms et les qualités de ces familles, se faisait livrer par des fournisseurs trop confiants des objets de grand prix que ses acolytes échangeaient aussitôt contre de so espèces. On connaît l'arrestation de Gouttière. Chauvin, en l'apprenant, crut prudent de s'éloigner, juste au moment où la police, guidée par les indiscrétions de son complice, se présentait à son domicile pour procéder à son arrestation. On sut qu'il avait pris le chemin de Londres, malheureusement on ne put mettre la main que sur ses malles, qui furent saisies par la douane anglaise et qui ne renfermaient qu'une faible partie des objets fournis par les joailliers, dont nous avons déjà donné les noms.

Des agents de service du sûreté furent lancés à sa recherche, et, depuis un mois, ils fouillaient minutieusement la Suisse, la Belgique et l'Angleterre, lorsque, il y a quelques jours, la présence d'un individu dont le signalement répondait exactement à celui de Chauvin fut signalée à la frontière belge. Cet individu fut arrêté, et ses allures paraissant suspectes, il fut arrêté en compagnie d'une femme qui l'attendait dans un hôtel à Lille. On trouva sur lui des papiers qui établissent d'une manière certaine sa participation dans les vols accomplis par le fameux Chauvin, qui, comme on le sait, prenait le

nom de Merghem. Des lettres portant ce dernier nom, et saisies sur lui, ne laissaient aucun doute dans l'esprit de la justice. Cependant, dans son interrogatoire, il a prétendu se nommer M... et ne connaître que très-peu Chauvin.

### Ephémérides Roubaisiennes

12 mars 1845. — Un incendie se déclare dans la filature de M. Louis Dujardin, près du viaduc, à Roubaix. Les secours dirigés avec autant d'intrépidité que de prudence circonscrivent le feu dans le grenier et l'on préserve le bâtiment d'un chute imminente en étayant les sommiers. Le maire, témoin de l'activité, de l'ardeur et de l'intelligence des sapeurs-pompiers, en marque toute sa satisfaction, en écrivant au commandant que leur conduite avait été admirable.

TH. LEURIDAN.

### Ephémérides Tourquennoises

11 mars 1864. — L'œuvre de St.-Grégoire-le-Grand, fondée au Collège de Tourcoing, pour donner à quelques enfants de la classe moyenne dont on a remarqué l'intelligence, la piété et la bonne conduite, la faculté de faire gratuitement leurs études complètes de latin, célèbre la fête de son illustre patron avec une grande solennité.

Le Saint-Père Pie IX, dont la sollicitude s'est étendue partout où on s'en réclamait, avait accordé, à la demande de trois anciens élèves du collège, alors zélés pontificaux, certaines faveurs religieuses à l'œuvre naissante. Entre autres, une indulgence plénière, le jour de la fête du grand pape Grégoire 1<sup>er</sup> patron de l'œuvre.

C'était la première fois, cette année-là, qu'on célébrait cette fête du 12 mars, étant en possession de cette haute prérogative.

L'œuvre de Saint-Grégoire-le-Grand a toujours existé en principe, depuis l'origine du Collège, mais c'est à un des professeurs, l'abbé Jean-Louis Lorthioit, qu'on en doit l'établissement de fait, en 1861. Ce jeune prêtre en fournit pour ainsi dire, la pierre angulaire en léguant par testament, une somme de 1500 francs, destinée à constituer une bourse pour un élève externe au collège.

G. B.

**État-civil de Roubaix.** — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 10 mars. — Palmyre Derudder, rue de l'Épée, 6. — Jean Claire, rue N<sup>o</sup> 8, au Pile, cour Delporte, 8. — Charles Smet, rue des Anvois, cour Pollet. — François Debosière, rue d'Alma, fort Frasez, 5. — Louis Fournier, rue des Longues-Haies prolongées. — Julia Paux, rue de la Fosse-aux-Chênes. — Georges Verschaere, rue Bayart. — Adèle Lecomte, rue de la Providence. — Marie Minne, rue Jaquart, cour Terrin, 18. — Charles Dupont, rue des Longues-Haies, cour Desnick. — Charles Dewaele, rue du Fresnoy. — Edouard Rasseigneur, rue du Pile 136. — Zélia Lechevin, rue Daubenton, 83.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 10 mars. — Cyprien, présenté sans vie, rue des Anges. — Lucie Florin, 14 ans, rue des 3 Ponts. — Clotilde Hertelet, 15 ans, Hôtel-Dieu. — Victor Liagre, 1 ans, rue d'Alma, fort Frasez, 44. — Eulalie Dumalin, 6 mois, rue de la Guinguette, cour Fontaine, 1.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 10 mars. — Charles Perriault, 26 ans, représentant de commerce, et Sophie Lhoste, 21 ans, sans profession. — Henri Fyne, 39 ans, journaliste, et Apolline Bonte, 43 ans, journalière. — François Achin, 23 ans, aubergiste, et Marie Duquesne, 19 ans, sans profession.

### État-Civil de Tourcoing.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 9 mars. — Hélène Picamps, rue Fin de la guerre. — Ernest Gaze, rue Croix-Rouge. — Angèle Desmadryl, au Blanc-Seau. — Camille Desvrière, rue du Moulin-Fagot. — Berthe Verhaeck, rue de Menin. — Marie Devos, au chemin des Moites. — Henri Lecoutre, rue des Meris. — Pierre Clément, rue du Chêne-Houpline. — Marguerite Honoré, rue Neuve.

### CONVOIS FUNÈRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille MALFAIT-DESURMONT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Séraphin-Lambert-Joseph MALFAIT volontaire au 5<sup>e</sup> Dragons, en garnison à Saint-Omer, pieusement décédé à Saint-Omer, le 9 mars 1878, à l'âge de 19 ans et 5 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convoi qui sera célébrée le mardi 12 courant, à 9 heures et aux convulsions le mercredi 13, à 10 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Tourcoing.

La messe de Convoi sera célébrée le jeudi 14, à 9 heures 1/2. L'assemblée rue de Gand, 23. 15585

Les amis et connaissances de la famille MAHIEU-SERRURIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Hippolyte-Désiré-Joseph MAHIEU décédé à Roubaix, le 10 mars 1878, dans sa 73<sup>e</sup> année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convoi qui sera célébrée le mardi 12 courant, à 9 heures et aux convulsions le mercredi 13, à 10 heures et 1/2, en l'église du Saint-Martin, à Roubaix.

Les *Lectures et Vigiles* seront chantées à la maison mortuaire, rue de la Promenade, 30.

Les amis et connaissances de la famille WIBAUX-MONTIGNIES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Hippolyte-Désiré-Joseph WIBAUX décédé à Roubaix, le 11 mars 1878, à l'âge de 54 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le mercredi 13 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame. Les *Vigiles* seront chantées le mardi 12, à 8 heures 1/2 du soir. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Chapelle-Carette, 50.

Les amis et connaissances de la famille Edgard HONORÉ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de dame Françoise-Clair HARLAUX, veuve de M. François LEMPIRE décédée à Roubaix, le 11 mars 1878, dans sa 79<sup>e</sup> année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le mercredi 13 courant, à 8 heures 3/4, en l'église Saint-Martin à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Fort, cour Lemaire, 2.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 13 mars 1878, à 9 heures et demie, pour le repos des âmes de Monsieur IGARCO BONNET, époux de Dame Julie FRAPPE, décédé à Roubaix, le 10 mars 1877, à l'âge de 79 ans, et de Monsieur Edmond BONNET, décédé à Roubaix, le 17 mai 1876, à l'âge de 29 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré le jeudi 14 mars 1878, à 10 heures, en l'église Saint-Martin à Roubaix, pour le repos de l'âme de Monsieur Arthur-Edouard-Victor FERLIE, décédé à Paris, le 2 mars 1877, à l'âge de 38 ans et 5 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. 15586

— Jeudi, vers sept heures et demie du matin, Alfred Delière, âgé de 20 ans, a voulu établir une plate-forme au fond de la fosse n<sup>o</sup> 3 de la Compagnie de Maries, lorsque, tout à coup, un morceau de fer, en forme de cale, du poids de deux kilos environ, vint à tomber de l'ouverture du puits, profond de 160 mètres, sur Alfred Delière.

Ses compagnons lui donnèrent les soins les plus pressés ; mais il expira un peu plus tard.

Le 2 mars, un voiturier d'Ohain (Nord), venant de Belgique, s'arrêtait devant la porte du bureau des douanes de la Neuville-aux-Joûtes.

Le conducteur descendit et demanda un acquit pour la circulation de son cheval.

Comme, dans ce cas, il faut désigner la couleur de la robe du cheval et sa taille, M. Jarrier et son planton, le préposé Linsley, sortirent pour faire ces constatations. En s'approchant de la voiture, leur odorat fut tristement affecté par une puanteur épouvantable.

— Et ! bon Dieu ! que menez-vous donc là ?  
— Deux chevaux morts, savez-vous ?  
— Ils sont avancés, dirent en se bouchant le nez, les deux préposés.

— Pas tant que ça sans lui ? répondit d'un air quelque peu gouailleur le conducteur.

L'odeur qui exhalait ces bêtes en pu réfraction empesait l'air à une grande distance. Les chevaux, en effet, étaient morts depuis près de deux mois, et leurs affreuses carcasses tombaient en pourriture.

C'est ce qui précisément inspira des soupçons à M. Jarrier et à son planton. Ils voulurent, dussent-ils être aphyxiés, procéder à l'examen de cette puanteur. Bien leur en prit, et leur courage fut vite récompensé. Les intestins avaient été retirés et avaient été remplacés par du tabac.

Il y en avait 475 kilos.  
— A quels fumeurs étaient-ils destinés, grands dieux !  
Le conducteur fut arrêté, comme bien on pense, et contenant et contenu furent saisis.

### ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux éditions du journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve 17.

**Pianos**  
Location et réparation, rue du Pontenoit, 58. 1517  
Porcelaines, cris aux, faïence, verrerie, poterie. — Location de services de table. — Bouteilles, bouchons, articles de fantaisie. H. HOFFMAN-DUPONT, 11, rue Saint-Georges. 15279

H. LAMARQUE, rue de Soubise, Roubaix. Pierres de tailles, Marbrerie. Monuments funéraires. Grand choix de cheminées en marbre. 15316

**Brevets d'invention**  
V. DUBREUIL, ingénieur. — Prise de brevets en France et à l'étranger, correspondants dans tous les pays. 14331

**Imprimerie, Librairie, Lithographie**  
ALFRED REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix.

**Spécialité de Dent**  
Modes et Coiffures, M<sup>me</sup> VIENNE-VERLEYE, rue Neuve, 28.

**Restaurants**  
FERRAILLE, (Hôtel), rue Nain, 5, Roubaix.  
GINIONS, rue Neuve.

**Charbons**  
ALBERT POUTRAIN, rue de Mouveaux. 14070

Fabrique et réparation de robinets. Spécialité pour manomètre et réparation.  
F. E. DECOCK, rue du Collège, 30, Roubaix. 14081

**Peinture Vitrerie**  
CORDONNIER-COGET, rue Notre-Dame, 25. 14071

**Mécanicien**  
Eug. FORSTER, rue Pellart, 66, Roubaix.

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES. Dépêche de l'Observatoire de Paris. Paris 12 Mars 1 h., soir. — Hauteur du baromètre : Charleville 764, le Havre, Paris, Besançon 768, Lorient, Rochefort 774. Baromètre légèrement en baisse. Le vent Nord-Ouest persiste, mais le ciel est couvert.

LETTRÉS-MORTUAIRES ET OBITS. — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du journal de Roubaix, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien)

### Belgique

Des colombophiles de Waerzeghem ont renouvelés les expériences de lâchers nocturnes, dans les circonstances suivantes :  
Un pigeon fut lâché à dix heures du soir, à une distance de 1,200 mètres de son colombier. Pour enlever la gageure, son maître devait le présenter au local de la société avant onze heures.

Un quart d'heure ne s'était pas écoulé que le colombophile était présenté au local.  
Le 16 du mois dernier, ce pigeon fut lâché au même endroit à 8 h. 30 du soir ; quelques minutes après, son propriétaire l'exhibait aux yeux des amateurs ébahis.

— Une tentative d'assassinat a eu lieu hier à Namur. Un nommé Edouard Otele, âgé de 21 ans, recherché en mariage la femme A. P..., veuve D..., âgée de 41 ans, mais celle-ci lui avait donné son congé. Otele, qui en avait conçu un profond dépit, se rendit, hier, veuve D..., rue Puits-Connette, avec un pistolet chargé jusqu'à la gencive. Après un altercation de quelques instants, le meurtrier déchargea son arme à bout portant sur la malheureuse femme qui fut atteinte assez gravement à la tête. Elle a la moitié de la joue et n'avait pas fait un mouvement de côté, elle aurait en la tête fracassée. On a retrouvé 15 projectiles qui étaient allés se loger dans une soupente.  
Le meurtrier a été arrêté.

### Faits Divers

— Le correspondant du *Temps* lui adresse la dépêche suivante de Londres, 11 mars, 1 heure 20 minutes :

« M. Gladstone, reconnu hier par la foule dans Harley street, a été obligé de se sauver dans un cab, escorté par des constables à cheval.  
« Pour calmer la populace, il a été forcé d'annoncer qu'il ne se présenterait pas aux prochaines élections générales à Greenwich. »

— Nous avons annoncé que la traction par chevaux avait remplacé la traction à vapeur depuis le 22 février sur la ligne de tramways de Bastille-Charanton, et depuis le 1<sup>er</sup> mars sur la ligne de Bastille-Montparnasse (réseau sud de Paris).

Le *Journal des Travaux publics* nous apprend que ce n'est point par décision de l'autorité supérieure que cesse sur le réseau sud la traction à vapeur des tramways, mais bien par un défaut d'entente entre la compagnie concessionnaire et son entrepreneur général.

Après une expérience de vingt mois, favorable au double point de vue de la vitesse et de l'économie, le mode de traction mécanique devait, ou s'étendre à tout le réseau sud, s'il était reconnu avantageux pour la compagnie, ou, en cas contraire, disparaître complètement : c'est ce dernier résultat qui s'est produit, et cela si brutalement, qu'on aurait pu croire à un échec de la traction mécanique appliquée aux tramways.

Heureusement qu'on apprenait aussitôt que la traction à vapeur était inaugurée avec succès à Rouen, et qu'elle va être appliquée sur le réseau nord à Paris.

— UN CRÉANCIER ARRÊTÉ PAR SON DÉBITEUR. — L'audience raconte l'étrange histoire suivante qui vient d'avoir son dénouement au tribunal de commerce de la Seine.

Un sieur Arnoux-Rivière se présentait un jour au parquet de M. le procureur de la République et, à l'aide de plaintes habilement groupées, parvenait à obtenir l'autorisation de faire procéder à l'arrestation de M. Lemaire, banquier, gérant de la caisse Lemaire et C<sup>o</sup>, à Paris, place Vendôme, 10, dont le sieur Arnoux-Rivière se déclarait le créancier pour une somme très-importante.

Il ne fallut pas moins de cinquante-six jours de détention préventive pour que le parquet revint de sa méprise première. Une ordonnance de non-lieu vint faire justice des plaintes mensongères qui avaient servi de base à l'arrestation.

Une lutte judiciaire s'engagea ensuite, et un jugement du tribunal de commerce, en date du 24 décembre dernier, vint d'établir que non-seulement le sieur Arnoux-Rivière n'était pas créancier, comme il le prétendait, mais débiteur d'environ quinze cent mille francs envers la caisse Lemaire et C<sup>o</sup>.

Savez-vous combien il fallut de temps pour rétablir la vérité ? Trois ans. Oui, trois ans, venant après cinquante-six jours de détention imméritée. Quand elle a elle-même reconnu son erreur, la société ne doit-elle pas une réparation publique à ceux qu'elle a atteints ? Il y a là une lacune que nos législateurs devraient avoir à cœur de combler...

VOLEUR A L'OBLIGANCE. — On lit dans la *Lanterne* :

« Un jeune filou, qui pratiquait le vol au bonjour, vient de se faire prendre de la façon la plus inattendue.  
V... — c'est son nom, — se présentait dans les magasins de dentelles, Hongrie fine et haute nouveauté, tête nue, la plume derrière l'oreille, l'air très-pressé. Il réclamait certaines marchandises qui, disait-il, manquaient chez son patron ; le patron, bien entendu, habitait toujours dans le voisinage.

L'usage existe, entre négociants, de se rendre, le cas échéant, de semblables services. On remettait donc à V... ce qu'il demandait.

C'est à l'aide de son stratagème que le jeune filou soustrayait, il y a quelque temps, deux pièces de dentelle de deux mille francs chacune, à M. T..., négociant fort connu à Paris.  
M. T... fut d'autant plus irrité du vol, que c'était lui-même qui s'était laissé prendre. Il fit rechercher son voleur, et comme on ne le retrouvait pas, l'idée lui vint qu'il pouvait bien avoir filé en province.

Dernièrement, il s'adressa donc à tous les voyageurs de commerce qu'il savait devoir partir pour leur tournée, et leur donna le signalement exact de l'individu.

Quelques jours après, l'un d'eux lui écrivit d'Orléans qu'il avait remarqué, dans un des principaux hôtels, un jeune homme répondant au signalement, et faisant de fortes dépenses. Ce jeune homme était accompagné d'une femme fort élégante.

M. T... partit immédiatement pour Orléans et descendit à l'hôtel en question.

Il vit d'abord dans le salon commun